

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 437

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'audits décidés par le comité départemental et réalisés au sein des opérateurs pour vérifier, notamment le respect de la charte d'engagements, induit une logique de tutelle du comité départemental sur les missions locales, ce qui ne paraît pas justifié.